

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Conseiller municipal,

Je reconnais bien là votre radicalité et votre ambiguïté. Vous aimeriez vivre dans une ville sans stationnement sur la voie publique et sans immeuble. Pourtant vous soutenez un parti qui a modifié le code de l'urbanisme pour réduire le nombre de places de stationnement privées dans les habitations tout en obligeant la densification des quartiers pavillonnaires. Votre parti, M. Laval, a organisé l'afflux de véhicules sur l'espace public. Et vous voudriez aujourd'hui donner des leçons d'aménagement urbain ?

L'aménagement d'une rue c'est un compromis entre les différents usagers de l'espace public. Je sais que le mot compromis n'est pas votre préféré et pourtant il résume bien la situation : que chacun fasse des concessions réciproques. Chaque rue est différente et dispose de ses propres contraintes. Il y a donc autant d'aménagement que de rue. Le stationnement à cheval sur trottoir est une bonne solution lorsqu'il permet, tout en garantissant le passage des piétons, d'augmenter la capacité de stationnement pour un quartier. Une piste cyclable est une bonne solution, comme bientôt sur la rue de Paris, lorsque la largeur de la voirie le permet. Lorsque cela n'est pas le cas il faut alors imaginer d'autres dispositifs comme le chaucidou par exemple sur le quai de la Marne. J'ajoute qu'en matière d'accessibilité ma majorité n'a pas à rougir des efforts qu'elle réalise tant sur les espaces publics, dois-je rappeler la mise en accessibilité de l'île, du port, que sur les bâtiments.

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le MAIRE de Joinville-le Pont

Olivier DOSNE